



## 1ères Rencontres

### Du CODEV de Tours Métropole Val de Loire

Samedi 27 janvier 2017- Tours Métropole

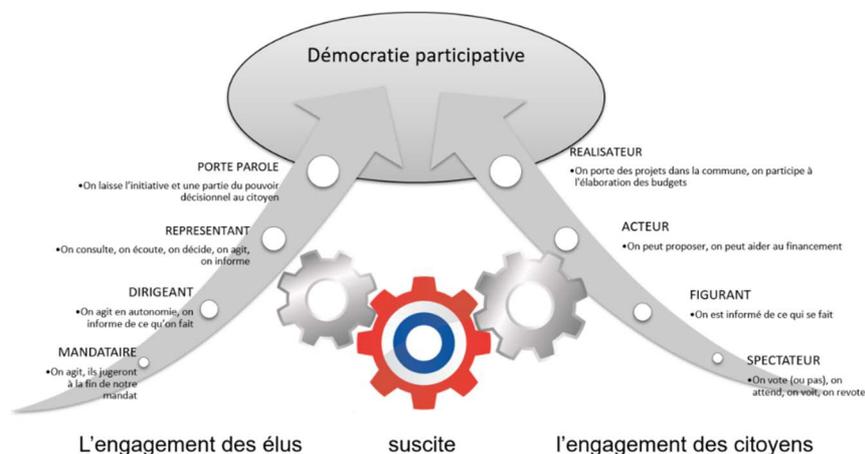
Au terme de 18 mois de fonctionnement, le CODEV de Tours a invité les territoires voisins, ceux qui accueillent un Conseil de développement, qui s'apprêtent à le faire, ou ceux qui hésitent encore, mais également les acteurs locaux de la démocratie participative ainsi que les habitants dans le but de réfléchir aux rôles, missions et fonctionnement de ces « objets participants pas encore bien identifiés », les instances de démocratie participative et plus spécifiquement les conseils de développement .

Obligatoires dans tous les EPCI de plus de 20.000 habitants, les CODEV vont progressivement couvrir le territoire, à l'instar de la carte intercommunale. Désormais titulaires d'un pouvoir d'auto-saisine, les CODEV renforcent leurs prérogatives et s'affirment comme des contributeurs de plus en plus attendus sur les projets de territoire mais également comme producteurs d'une vision alternative ou complémentaire des enjeux des politiques publiques.

Les CODEV rencontrent peu ou prou les mêmes difficultés : légitimité, sentiment de ne pas être entendus, difficulté à toucher les habitants, validité de l'expertise d'usage face à des politiques publiques de plus en plus complexes et difficiles à appréhender pour les habitants, formation, moyens, etc... Comment peuvent-ils collaborer avec les instances participatives régionales comme le Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional mais également au niveau local avec les conseils de quartiers ( ou conseils de la vie locale) instaurés par la loi Démocratie de Proximité de 2002 ?

65 participants se sont réunis à Tours Métropole Val de Loire, dans la salle Jean Germain, pour débattre, échanger, se rencontrer autour de cette ambition de participation, portée par la Métropole pour et avec ses habitants, ses acteurs.

**Nous avons invité Mme Anne-Marie Comparini, Présidente du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon, seule métropole en France ayant le statut de collectivité territoriale. Mme Anne-Marie Comparini a précédemment été Présidente du Conseil Régional de Rhône Alpes et Députée du Rhône. Son expérience, son engagement pour la démocratie participative, elle qui fut une des grandes élues de la République et de la démocratie représentative nous conforte dans l'idée que les deux voies que sont la représentation et la participation citoyenne sont désormais les deux piliers de la démocratie territoriale.**



## Ouverture des Rencontres

**Loïc Vaillant, Président du Conseil de Développement de Tours Métropole Val de Loire**

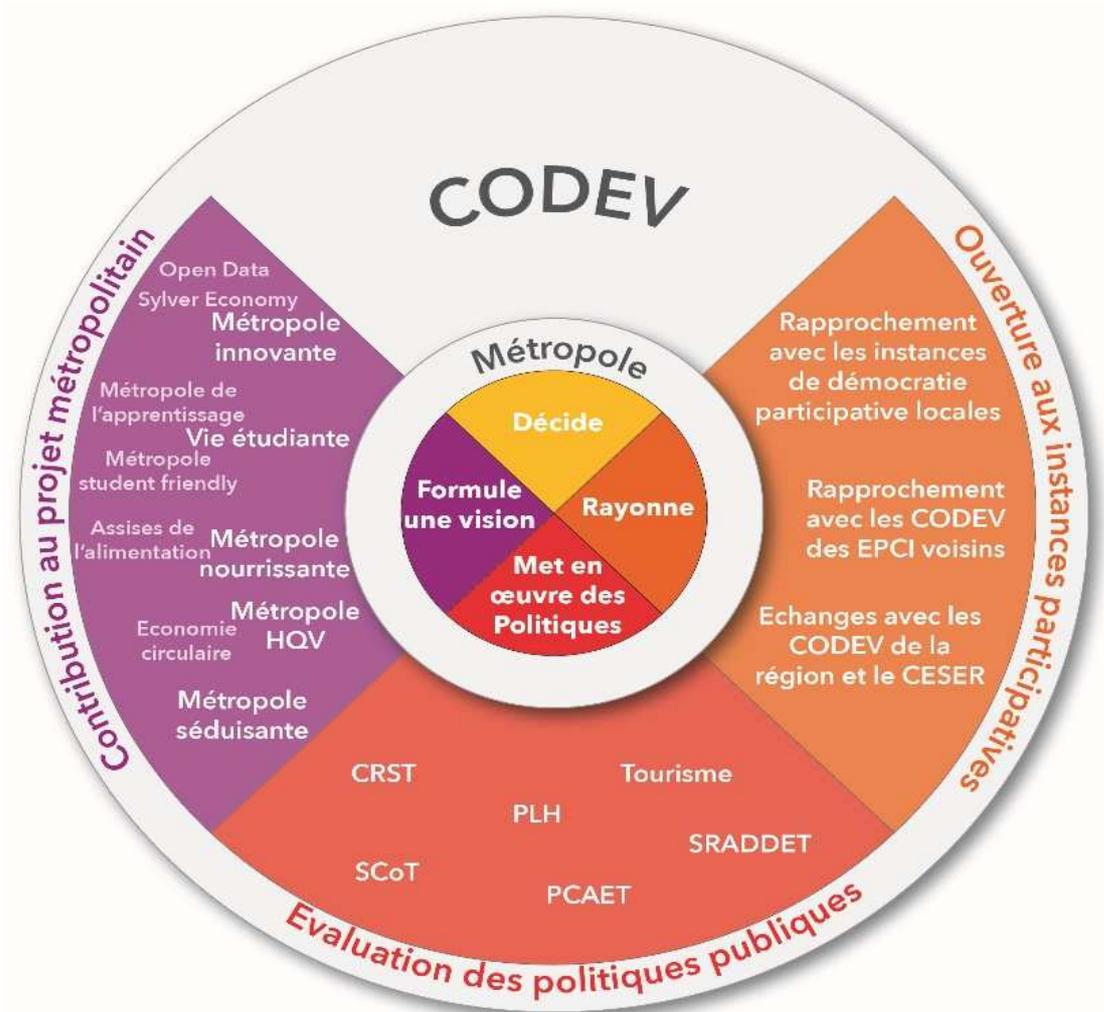
**« Au CODEV, l'audace ; à la Métropole, la décision ».**

« Je suis heureux de vous accueillir pour ces premières rencontres autour de la démocratie participative. Si celle-ci se cherche encore un peu, elle permet de construire le bien commun. Les citoyens ont envie de construire, de contribuer, de participer. Mais il est bien clair que les élus décident. La démocratie est une façon d'organiser la société qui se fixe comme modalité d'associer chaque citoyen dans la délibération de ses contradictions. Il s'agit donc bien selon Aristote, de mettre les contradictions en délibérations. Mettre les contradictions en délibérations permet de fertiliser les décisions avec des propositions concrètes, issues de l'expérience et des attentes des citoyens.

Aux citoyens, avec leurs instances de démocratie participative de faire preuve d'audace, comme le CODEV de TMVL s'évertue à le faire, c'est permettre aux élus de décider et trancher, de façon plus éclairée. Cette audace alimente également l'envie de co-construire. Et cette énergie contributive est un atout pour notre bien commun, notre *politia*, notre cité.

Cette énergie citoyenne, contributive permet la construction d'un autre regard, ce qu'on nomme l'expertise d'usage ou la maîtrise d'usage. Le bon fonctionnement démocratique repose donc sur une dynamique à 3. La démocratie participative est donc tout sauf le lieu d'un contre-pouvoir.

Le CODEV et plus largement la dynamique participative doivent être des enceintes de réflexion prospective. L'appétence pour l'échange que manifestent les citoyens et les organismes qui participent à nos réflexions s'enrichit au fur et à mesure de l'acculturation au débat public. Je partage le mot d'ordre du CESER, dont nous accueillons ici le président, Eric Chevée, pour revendiquer la notion de temps long dans notre réflexion. Pour passer du « je » au « nous », il faut nous outiller pour anticiper, afin d'élargir la réflexion au-delà des questions habituellement abordées. Cependant, et ce n'est pas là le moindre des défis, il nous faut être une force de propositions concrètes afin de prendre une part active à la définition des politiques publiques ».



## Philippe Briand, Président de Tours Métropole, répond à Loïc Vaillant

« Je voudrais tout d'abord remercier Anne Marie Comparini de sa présence. Nous avons fréquenté ensemble les bancs de l'Assemblée Nationale et je reste admiratif de votre grande force, et de votre action. Quant à la Métropole de Lyon, dont vous présidez le Conseil de Développement, elle est pour nous à Tours, un modèle. Votre stratégie de territoire, et votre marque de territoire, avec le très intelligent « *Only Lyon* », doit nous guider ici à Tours pour faire preuve, à notre mesure, de la même ambition.

Ces rencontres que vous organisez, Cher Loïc Vaillant, sont le signe d'une instance qui fonctionne bien et qui entretient avec la Métropole des relations constructives. C'est un changement, car notre territoire n'était jusque-là pas très mûr en matière de démocratie participative. Désormais, le CODEV dans sa configuration issue de la loi relative à La Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 5 août 2015 existe et fonctionne bien. Vous avez su structurer et organiser votre fonctionnement, et nous avons régulièrement des échanges collaboratifs efficaces. Cette richesse dans l'élaboration de la délibération, ainsi que l'entend Aristote est un atout supplémentaire dont nous devons nous servir.

**« Le temps du CODEV n'est pas le temps des élus. Mais**

***Nous devons nous servir du CODEV, de sa richesse,  
De son temps de réflexion pour inventer  
Ensemble l'avenir du territoire. »***

L'exercice n'est cependant pas aisé car le temps du CODEV n'est pas le temps des élus. A Tours Métropole, nous sommes mobilisés sur l'immédiat, ce qui nous a permis de devenir Métropole mais nous avons besoin d'appréhender l'avenir. Votre expertise, puisque l'on parle désormais d'expertise d'usage, doit nous permettre de nous projeter dans l'avenir de la métropole. Nous devons envisager l'avenir de ce territoire, ses investissements économiques et humains. Sur ce point, je suis très sensible à la question des formations, creuset de notre avenir. Nous avons de bons outils de formation, qu'il s'agisse de l'université, des grandes écoles ou de nos CFA. Je crois que nous devons réfléchir et vous devez nous y aider aux nouvelles formations nécessaires pour réussir notre projet pour ce territoire.

Je souhaite pleins succès à ces premières journées qui je n'en doute pas ne sont que la première d'une série d'éditions annuelles. »

### **Claude Ophèle, animatrice de l'atelier Débat public du CODEV et organisatrice des rencontres présente la journée.**

« Les thèmes des trois ateliers de cette journée ont été choisis à la suite d'une session de formation à la démocratie participative que nous avons organisée tous les mardis soirs de septembre. Au terme de ces débats, se sont dessinés trois types de questionnement qui traversent le monde de la démocratie participative, et plus particulièrement nos territoires qui accueillent ou doivent accueillir un conseil de développement.

- L'aspiration au débat public, à faire débat, à engager le débat, à alimenter le débat public, doit-elle faire l'objet d'une organisation, ou d'une institutionnalisation ? Doit-on encadrer l'expression du débat public avec des règles, des procédures ? Comment peut-on inciter les citoyens éloignés de cette aspiration à participer au débat public ? Faut-il se doter d'une charte territoriale du débat public ?
- Notre territoire est très diversifié : urbain, péri-urbain mais aussi rural. Pourtant des préoccupations communes lient les habitants. Nos territoires commencent à discuter entre eux, en matière institutionnelle. Ne serait-il pas pertinent de mettre, dans ces circonstances, nos conseils de développement, installés ou en gestation, en réseau ?
- Enfin, depuis la loi Démocratie de Proximité de 2002, des conseils de quartier ont vu le jour, parfois escortés de conseils de jeunes ou de conseils des Aînés. Avec la loi NOTRe, la confirmation et le déploiement des CODEV, le paysage de la participation territoriale s'étoffe. Peut-on rapprocher les différentes instances ?



## Vers la démocratie permanente

Janvier 2018



Présentation par M. Eric Chevée, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional du Centre Val de Loire, du rapport « Vers la démocratie permanente », adopté en octobre 2017 et remis au Conseil régional Centre Val de Loire. Ce rapport fait suite à une saisine du Président François Bonneau datant du 24 juin 2016, interrogeant le CESER sur les actions possibles à mettre en œuvre pour « inscrire plus encore l'action régionale dans une démarche renforcée de participation et de progrès démocratique ».

**« Les conseils de développement,  
Une chance pour la démocratie permanente »**

« Si les élections au suffrage universel s'imposent progressivement comme le moyen d'affirmer la démocratie politique, de nombreux penseurs et acteurs politiques réfléchissent tout au long des XIXe et XXe siècles sur une représentation complémentaire qui accorderait une place aux acteurs économiques et sociaux.

Celle-ci est organisée en France avec la création du Conseil Economique en 1925, qui deviendra le Conseil économique et social en 1960 avant de devenir le CESE, élargi aux questions d'environnement en 2008. Au niveau régional, les CESER sont créés en 1972, alors que la Région n'était pas encore une collectivité territoriale.

Puis au niveau du bloc communal, sont créés avec la loi Voynet en 1999 les premiers Conseils de développement des pays. La loi NOTRe de 2015 les rendra obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20.000 habitants. <sup>1</sup>

**« Pour organiser le débat,  
Il faut organiser les expressions. »**

Ce mouvement général, face à une véritable crise de la démocratie et la question de la représentativité, permet une plus grande interpénétration entre le monde décisionnaire et le monde du conseil, celui de la société civile. Il s'agit de se saisir des outils et de les faire vivre car pour organiser le débat, il faut organiser les expressions.

Il faut cependant ne pas susciter de fausses attentes et être clair sur l'objet soumis au débat. En outre, pour construire une parole organisée, il faut prendre le temps de la construction ».

Eric Chevée a ensuite commenté et présenté la synthèse du rapport :



## Vers la démocratie permanente

### Les définitions

- **Démocratie** : les citoyens ont le pouvoir
- Démocraties **représentative, participative, consultative**. Vers plus d'interpénétrations



## Vers la démocratie permanente

### Les corps intermédiaires de la société civile

- Organisations d'employeurs, syndicats de salariés, associations.
- Améliorer la **représentativité**
- Améliorer les **conditions des mandats** :

financements  
permanent/retraités



## Vers la démocratie permanente

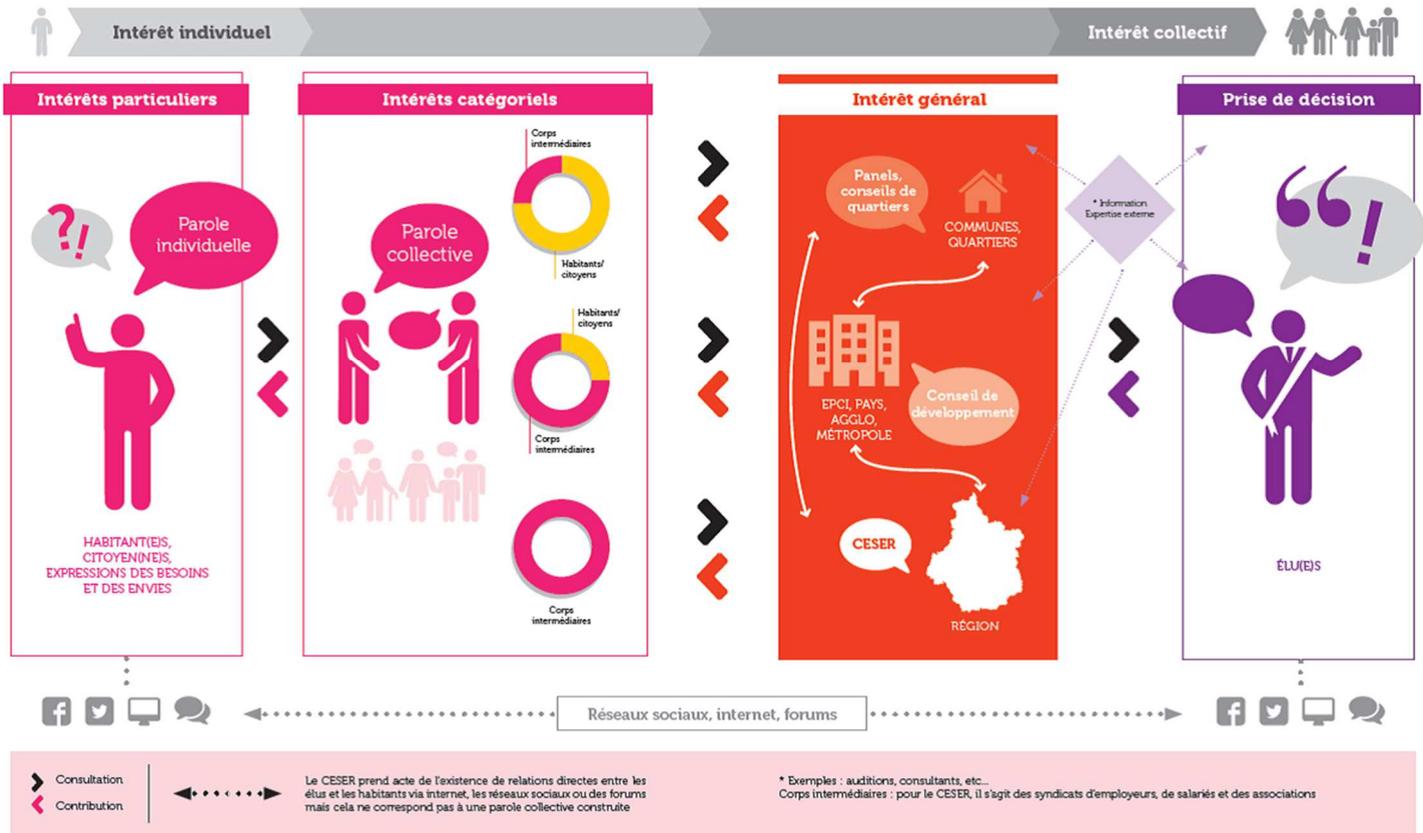
### Les CESER, une forme institutionnalisée de démocratie participative :

- Une **légitimité spécifique**, complémentaire à l'assemblée élue
- La **représentativité** du CESE
- Des évolutions nécessaires



<sup>1</sup> Note du CODEV : Dans les communes, le mouvement est plus ancien, puisque les conseils de quartier sont créés par la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 dans les communes de 80 000 habitants et plus. Ces dispositions sont facultatives dans les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants.

## Pour une meilleure concertation régionale : proposition du CESER



### Vers la démocratie permanente

#### Les processus :

- Consultation sur le besoin
- Construction d'un cahier des charges
- Nécessité de temps long
- Nouvelle consultation conclusive sur les solutions.

#### L'évaluation :

- Permettre aux citoyens d'apprécier la valeur de l'action
- Aider les décideurs à améliorer la pertinence, l'efficacité, la cohérence



### Vers la démocratie permanente

#### Les autres formes de démocratie participative :

- Forums participatifs, consultations publiques, commission nationale du débat public, jurys citoyens, référendums d'initiative populaire, comités de quartier... : des boîtes à outils à utiliser selon les besoins. *Commission régionale de débat publique ?*
- Forums en ligne, blogs : le meilleur et le pire
- Civic Techs : décrypteurs de l'action publique, plates-formes collaboratives en fort développement.

## Vers la démocratie permanente

### Les conseils de développement :

Démarche de proximité régulière en lien avec la vie locale

- Un besoin de **reconnaissance**
- La **désignation** des membres
- Une meilleure **efficacité**
- Des moyens à la hauteur des enjeux

Quelles relations CESER/ CoDev ?



## Vers la démocratie permanente

### Quels outils à destination de la jeunesse ?

- Nécessité de **différencier apprentissage** et **exercice de la démocratie**.



Multiplier les lieux d'apprentissage.  
Budget participatif

## Vers la démocratie permanente

### Conclusion et préconisations :

- Renforcer les **corps intermédiaires**
- Engager la **concertation en amont**
- S'appuyer sur le tandem **CESER / Conseils de Développement**
- **Prendre le temps** de construire une parole collective

Conjuguer les formes diverses pour construire une démocratie permanente

## Vers la démocratie permanente

### LA SAISINE CITOYENNE du Ceser

- 4000 pétitionnaires
- Un **sujet régional**
- Une **décision motivée** du Bureau
- Une **auto-saisine** (avis, rapport, communication)



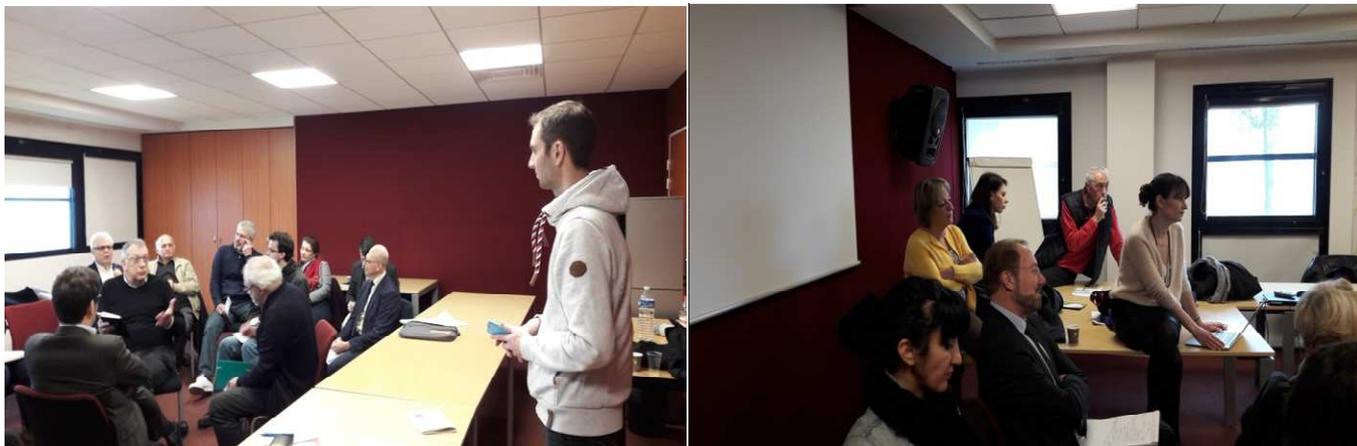
Ajouter un lien direct citoyen-Ceser



Eric Chevée, Anne Marie Comparini, Philippe Briand, Loïc Vaillant  
Crédits photos : Aline Chassine, CESER

## II<sup>ème</sup> PARTIE : RESTITUTION DES ATELIERS

### ATELIER N°1 : POURQUOI ET COMMENT ORGANISER LE DEBAT PUBLIC ?



*Animateurs : Marie Gassie et Julien Dargaisse*

#### En préambule, les membres de l'atelier se sont entendus sur quelques précisions :

- Le débat public n'est **ni un référendum, ni un sondage ni la recherche d'un consensus**. Il ne faut pas confondre démocratie participative et démocratie représentative. Les citoyens qui participent au débat public ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble de la population.
- Il n'est par ailleurs pas question pour la **démocratie participative** de supplanter la démocratie **représentative**. Ces deux **mécanismes** ne sont pas en concurrence, ils sont **complémentaires**.

L'atelier s'est ensuite articulé autour des deux questions : pourquoi et comment organiser le débat public ?

### POURQUOI ORGANISER LE DEBAT PUBLIC ?

#### 1. MULTITUDE D'ACTEURS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

De **nombreuses instances de démocratie participative** existent au niveau local : des conseils de la vie locale ou conseils de quartier, des conseils de développement, le CESER etc. Elles rencontrent plusieurs problèmes :

- ✓ Tous les citoyens ne sont pas au courant de leur existence. Il est difficile de faire venir les citoyens « **non curieux** » ;
- ✓ Elles traitent parfois des **mêmes sujets**, sans le savoir ;
- ✓ Elles ne parviennent pas toujours à **se faire entendre** des élus ;
- ✓ Quand elles se font entendre des élus, elles n'obtiennent **pas de retour systématique** sur leurs propositions ;
- ✓ Elles n'ont pas toutes le même **périmètre de réflexion**. Leur action **nécessite de la coordination**.

## 2. DEFAUT DE COMMUNICATION ENTRE ELUS, ACTEURS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENS

- **Manque d'information en amont des projets d'intérêt général.** Les citoyens souhaitent être impliqués en amont pour pouvoir s'impliquer à temps.
- **Manque d'écoute des citoyens** en amont de la décision sur les projets d'intérêt général.
- **Le temps politique** (courte durée d'un mandat) ne correspond pas au délai nécessaire à la **réflexion collective**.
- **Nécessité de restaurer la confiance** entre les citoyens et les élus. Les taux record d'abstention aux dernières élections sont symptomatiques.
- Les citoyens sont interpellés et parfois intimidés par la **complexité du système démocratique**, ce qui les dissuade de s'impliquer.
- La **culture de la transparence** doit encore progresser parmi les élus.

On voit donc que si la démocratie participative n'est pas organisée, cela conduit à la frustration des citoyens.

## 3. LES LIMITES DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

- La démocratie participative demande de l'**implication bénévole**. Si pas de coordination et pas de moyen, le débat s'étiole et les bénévoles s'épuisent.
- **Problème de l'engagement citoyen** (tous ne se sentent pas « experts » ni suffisamment informés pour pouvoir s'impliquer) et de la durée dans le temps de cet engagement.
- **Certains citoyens ne souhaitent pas s'exprimer.** Cela doit être compris et accepté.

## COMMENT ORGANISER LE DEBAT PUBLIC ?

Le sujet a énormément fait débat. Nous ne sommes pas parvenus à beaucoup de propositions concrètes. Quelques pistes ont cependant été proposées, en forme de question :

### 1. SUR L'ENGAGEMENT CITOYEN = COMMENT ALLER CHERCHER LES CITOYENS

La question se pose de l'outillage du citoyen pour le débat public. Nous ne sommes pas parvenus à un consensus autour du concept de la « formation ». Il semblerait que le terme de « sensibilisation » soit plus adapté.

### 2. SUR LA NECESSITE DE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS EXISTANTS

- Travailler sur la coordination des instances de démocratie participative. On voit bien qu'il existe une multitude d'outils, positionnés sur des échelles / périmètres différents. Alors, comment les coordonner ? Comment faire circuler l'information entre ces différents acteurs ?
- Sur quels sujets chaque instance doit être sollicitée ? (Question du périmètre) - Qui aller chercher sur quel sujet ?
- Charte ou contrat : cette question divise. Est-ce que le CODEV peut être porteur d'un projet de charte / de code, élaboré avec les différentes instances, et proposer cette charte aux élus ? Si l'idée

d'une charte aboutit, cette dernière devrait *a minima* imposer l'obligation de retour des élus sur les sujets sur lesquels les citoyens se sont exprimés.

### 3. SUR LES CANAUX

- Idée du guichet unique pour simplifier la compréhension des outils de démocratie participative et faciliter l'engagement citoyen ;
- Application d'information des citoyens sur le sujet du débat public (sur les outils mis à leur disposition et sur les projets faisant l'objet d'un débat public) ;
- Le support numérique a été interrogé dans la mesure où une partie des citoyens est déconnectée. Faut-il multiplier les canaux pour la concertation ou former les gens à l'utilisation d'un canal en particulier (numérique par exemple) ?

### CONCLUSION

Le CODEV n'est pas là pour organiser mais plutôt centraliser le débat public, faire un état des lieux des attentes communes et faciliter les modalités des réponses à y apporter. Nous vous proposons de poursuivre la réflexion en adressant point par point les questions portant sur le « Comment ». Pourquoi ne pas s'inspirer des Lois Auroux : « les travailleurs doivent être citoyens à part entière dans l'entreprise » et se donne pour objectif de « promouvoir une démocratie économique fondée sur de nouvelles relations du travail [...] et sur l'élargissement du droit des travailleurs ».

### ATELIER N°2 : DE L'INTERET DE CONSTITUER UN RESEAU TERRITORIAL DES CODEV

**« Les habitants de Château la Vallière ont autant De choses à dire que ceux de Tours Métropole »**



*Christophe Demazière (CODEV)  
et Astrid Jacques (Codev du Pays Loire Nature)*

Mobilités quotidiennes pour le travail ou les études, désir de campagne, besoins en services : les habitants ont des pratiques sociales et spatiales diversifiées, à la fois volontaires et contraintes. C'est d'autant plus le cas sur un territoire à la fois urbain, rural et périurbain, comme l'est la Touraine. Ce kaléidoscope en mouvement permanent contraste avec les périmètres des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cet écart entre territoires vécus et territoires d'intervention peut renforcer la pertinence et l'utilité sociale, non seulement des conseils de développement, en tant que représentants de la société civile sur leur territoire, mais aussi de leur mise en réseau.

Cet atelier a exploré plusieurs questions : quel serait le périmètre de ce réseau ? Doit-il être restreint aux CODEV ou peut-il être ouvert plus largement à la société civile ? Quel seraient les avantages et les intérêts pour les CODEV de réseauter ? Faut-il une tête de réseau et quelle serait sa fonction ? Quelles sont les entrées thématiques (pôles multimodaux, alimentation...) qui méritent une réflexion plurielle des CODEV ? Sur les politiques territoriales (contrats régionaux, fusion des EPCI), les CODEV ont-ils des positions communes ? Sur quoi peuvent-ils échanger ?

## 1. A-T-ON BESOIN D'UN RESEAU ?

- a. Oui car il faut un état des lieux. Il convient de commencer par recenser les structures existantes dans un paysage institutionnel changeant (nouvelle carte intercommunale) et devant l'émergence de nouveaux conseils de développement à venir, aux termes des dispositions de la loi NOTRe (obligation de créer un CODEV pour tout établissement intercommunal de plus de 20.000 habitants). Cette cartographie mériterait d'être réalisée à l'échelle régionale.
- b. Oui car les participants font tous le constat d'un décalage entre le périmètre institutionnel et le bassin de vie, quel que soit l'élargissement du périmètre des EPCI. Ceci concerne également Tours Métropole Val de Loire. Il faut donc gérer la complexité territoriale et les CODEV peuvent apporter l'expression de l'expertise d'usage à l'échelle du grand territoire.
- c. les participants à l'atelier en appellent à la création d'autres CODEV en Indre-et-Loire<sup>2</sup>, y compris en se greffant sur des structures existantes comme les conseils des aînés, mais en respectant le principe de l'autonomie vis à vis des EPCI, afin d'être au service du citoyen.

## 2. COMMENT INITIER LE RESEAU ?

Le réseau permet un apport et un partage des connaissances, au travers des échanges qu'il facilite. Il permet aussi de repérer les initiatives et favorise les échanges inter-territoires.

Ce réseau doit pouvoir être mis en place simplement et progressivement, dans un premier temps au travers d'invitations réciproques, et au fur et à mesure que les CODEV se créent et travaillent. Le réseau doit être souple, en collant aux modalités de réunions et thèmes de travail propres à chaque conseil. Il faut pour cela une bonne communication entre les instances.

## 3. QUE TROUVER DANS CE RESEAU ?

---

<sup>2</sup> Note CODEV : il n'existe pour le moment que six CODEV identifiés pour le seul département : CODEV TMVL, Conseil de développement du Pays Loire Nature, Conseil de Développement de Loches Sud Touraine, Conseil de développement du Pays Indre et Cher, Conseil de développement du Pays Loire Touraine, Conseil de Développement du Pays du Chinonais. Certains CODEV de pays sont en reconfiguration compte tenu de l'obligation faite aux EPCI de créer leur propres CODEV. Si l'on s'en tient à la loi, au moins 10 Codev devraient exister sur le département d'Indre et Loire, au titre des codev d'EPCI de plus de 20.000 habitants

- a. L'accès à l'information : pour émettre un avis, des données objectives sont nécessaires, or, TMVL mis à part, la plupart des territoires ne disposent pas d'outils d'observation. Il faut donc connecter entre eux les observatoires existants, notamment ceux basés dans la métropole (ex ATU 37), et jouer sur l'open data. Mais la donnée doit également être interprétée. L'atelier suggère donc la mise en place d'un service « SVP », fournissant l'accès gratuit, pour n'importe quel CODEV d'Indre-et-Loire, à un service d'interprétation des données. La signature prochaine du pacte Etat-TMVL fournit l'opportunité. En effet, ce pacte prévoit toujours, à côté du « pacte métropolitain d'innovation », un « contrat de coopération métropolitaine » où le soutien à l'ingénierie territoriale peut occuper une place centrale.
- b. L'accès aux prises de position des autres CODEV notamment sur des sujets partagés : projets d'infrastructures par exemple. On peut évoquer ici la RD 943, qui concerne plusieurs CODEV de Tours à Châteauroux, ou encore un projet à maîtrise d'ouvrage métropolitaine – la deuxième ligne de tramway -, qui concerne fortement les populations des territoires alentour, par exemple au niveau de l'implantation de parkings relais et de pôles multimodaux d'échange.
- c. L'organisation de rencontres *ad hoc* sur des sujets précis, bien identifiés et d'intérêt commun.
- d. La participation progressive des CODEV du département aux futures éditions des rencontres annuelles de CODEV TMVL. Un sujet envisagé, qui serait d'intérêt commun, serait le partage de retours d'expérience quant à l'impact des réflexions des CODEV/CESER/ CESE sur les politiques publiques

Tandis que les deux premières modalités exploiteraient les possibilités des technologies du numériques, les deux autres réaffirment l'intérêt de contacts directs et réguliers pour mieux connaître les problématiques de chaque CODEV.

#### 4. QUELS CONTENUS/ SUJETS/ENTREES ?

La mise en réseau des CODEV se justifie par la porosité et la labilité des territoires sur lequel chacun réfléchit. Rassembler les expertises de chacun permet d'aborder la question suivante : « Quel grand territoire rural urbain voulons-nous, dans un contexte d'évolution des comportements et des usages ? » Cette grande question peut se décliner dans des entrées plus spécifiques

- Territoire versus mobilités : les mobilités (pour des motifs variés : loisirs, études, achats, travail) perforent les périmètres des EPCI. L'inter CODEV peut-il aider à la définition d'interventions anticipatrices dans ce domaine ?
- Il existe de nombreux autres sujets d'interdépendance pour une coopération rural/urbain : l'autosuffisance alimentaire, l'autonomie énergétique, la valorisation des déchets...
- Certains sujets comportant une réflexion stratégique concernent tous les territoires d'Indre-et-Loire : contrat régional de solidarité territoriale, contrats de réciprocité entre la métropole et les EPCI, futur contrat de coopération métropolitaine. Si chaque CODEV peut y apporter sa réflexion, la réflexion commune peut également être utile.

#### 5. PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN RESEAU

- a. Le réseau doit être souple et non institutionnel. Cependant, la mise en place d'un réseau suppose l'animation par une « tête de réseau » Le CODEV de TMVL pourrait mettre à disposition son ingénierie pour faire reconnaître et rendre les CODEV d'Indre-et-Loire plus visibles, plus forts et plus outillés.

- b. Doter le réseau d'un animateur (service civique) et d'un outil numérique avec bibliothèque des avis.
- c. Ce réseau participerait de façon active à l'organisation des rencontres annuelles du CODEV TMVL
- d. A terme, on peut envisager un réseau CODEV-CESER ?

### ATELIER N° 3 : COMMENT LES CODEV PEUVENT RELAYER ET SOUTENIR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE COMMUNALE ?



*Nicolas Bertin (Codev) et Olivier Flaman (Président du Conseil de Développement de Loches Sud Touraine), animateurs de l'atelier*

La gouvernance de nos cités est, de par la loi, confiée à des élus au nom d'une démocratie représentative. Depuis les années 90, la démocratie participative se met en place avec la mise en œuvre de structures locales telles que les comités de quartier ou les Conseils de Vie Locale, CVL.

Plus récemment la loi Voynet puis la loi NOTRe a rendu obligatoire les Conseils de Développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, ce qui est largement le cas de l'Agglo de Tours.

Ces CODEV agissent au niveau du territoire, au niveau du bassin de vie et leur rôle n'est pas vraiment celui d'un super CVL, leur mission consiste plutôt à construire l'avenir de leur territoire en partenariat plus ou moins structuré avec les élus.

Comment établir une relation entre les CVL et le CODEV, soutenir la démocratie participative locale et trouver la synergie entre leurs réflexions ?

Selon les participants de l'atelier, la satisfaction est variable au regard du fonctionnement des instances de démocratie participative. Mais on a relevé un sentiment général de désaffection, ou de faible participation des citoyens et habitants dans les instances, ainsi qu'une faible participation des jeunes.

En outre, des craintes ont pu s'exprimer vis-à-vis du CODEV : la crainte d'être dépossédé des prérogatives de la démocratie participative communale et ainsi de perdre en proximité.

Aussi, l'atelier recommande de faire connaître du public les différentes instances locales et les amener à collaborer afin de passer d'une expression publique spontanée, souvent perçue comme une contrainte par les élus, à un véritable système de gouvernance.

## **Le projet : établir un état des lieux de l'existant**

Bien identifier les instances de DP (démocratie participative) existantes : Comités de quartier, de ville, CODEV des territoires ruraux mais aussi conseils citoyen des quartiers prioritaires – politique de la ville, (à quelle échelle : métropole, département ou région ?)

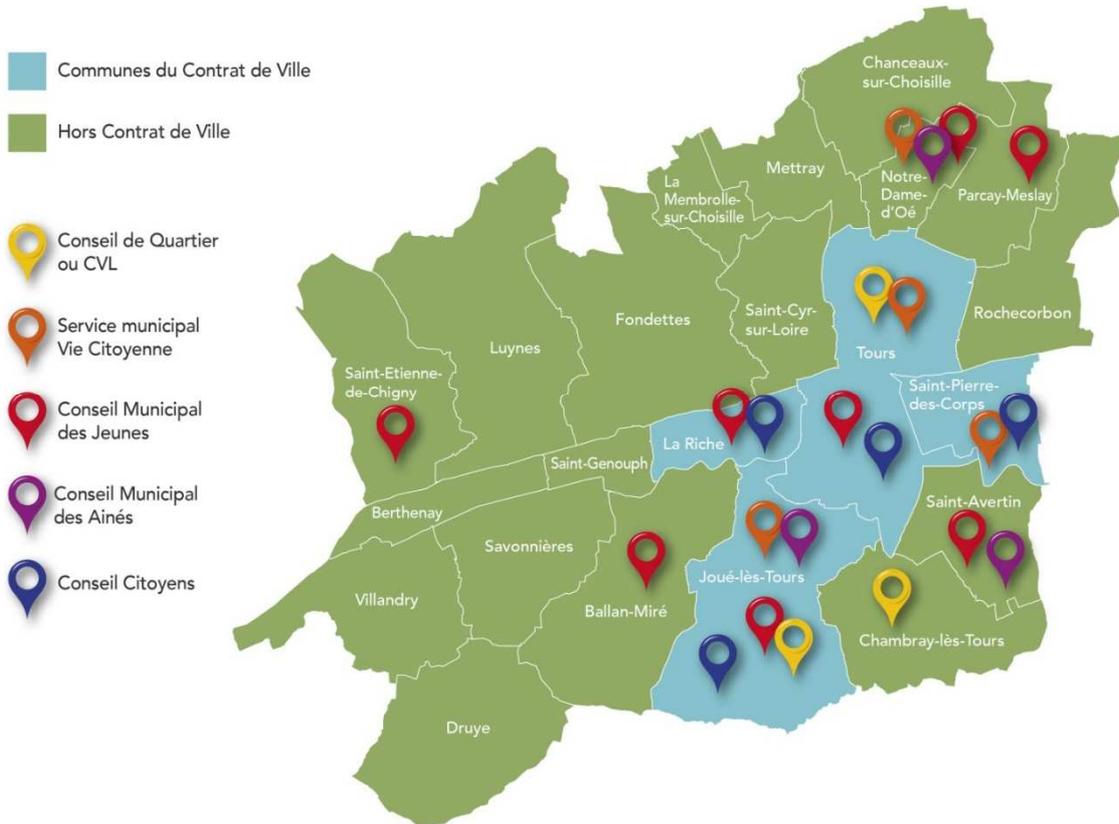
- Examiner leur fonctionnement : objectifs/finalité annoncés ; les modalités de fonctionnement : forme des assemblées (officielles, informelles, gourmandes ?), outils numériques employés
- Périmètre géographique (1 ou plusieurs quartiers, bassin de vie
- Leur composition dont la place des citoyens et des jeunes
- Le pouvoir concret de l'instance : prise en compte de la réponse, forme des réponses apportées, reconnaissance de l'expertise d'usage, budget participatif,

## **Proposition d'organisation de la démocratie participative métropolitaine**

Suite à l'état des lieux complet, le CODEV pourrait proposer une organisation de la démocratie participative de l'agglomération en adéquation avec la nouvelle configuration du territoire. L'atelier en propose les premières pistes pour apprendre à travailler ensemble ?

- Communiquer, former, se former, avec comme objectif l'appropriation du territoire par le citoyen dans ses différentes strates de compétences.
- Mettre en commun : partager les ressources et les expériences : outils/agenda commun
- Se coordonner entre acteurs : utiliser la mise en commun pour s'intéresser à ce qui se fait déjà.
- Initier une politique de saisine réciproque – ne pas hésiter à saisir « les autres » afin de promouvoir l'intérêt commun.
- Etendre si nécessaire cette dynamique aux territoires voisins jusqu'à la région
- Anticiper : beaucoup de problèmes sont perçus trop tard par le citoyen. Il conviendrait de déléguer au CODEV le rôle de veille pour anticiper les questions à venir afin d'agir en amont pour construire avec les élus et rester ainsi force de proposition.

Périmètre du CODEV de TMVL : les instances de démocratie participatives des communes membres de la métropole.



Sources : CODEV. Mise en forme ATU

## Conclusions de la journée par Madame Anne-Marie Comparini, Présidente du Conseil de développement du Grand Lyon



**« Les CODEV sont des pionniers et Des accoucheurs de nouvelles forces d'agir ».**

Le champ d'action des CODEV est flou, et ainsi livré à la libre appréciation de chacun d'eux. Il faut donc les laisser expérimenter, et pour cela leur donner du temps. Les CODEV sont par ailleurs libres et raisonnés. C'est à ce titre, qu'ils se doivent de ne pas susciter de fausse attente.

Représenter le plus grand nombre de citoyens est une utopie généreuse, mais inaccessible. Il donc plutôt chercher les voies et chemins pour comprendre le ressenti des citoyens. Mais les CODEV ne peuvent pas être les porte-paroles des citoyens. On aimerait bien représenter le plus grand nombre de citoyens, on ne le peut. Il faut donc chercher les voies et chemins pour être le plus proche possible d'une majorité de citoyen. Mais on ne peut être les porte-paroles des citoyens.

Ainsi, quelles sont les missions des CODEV ?

- une fonction d'ouverture pour participer, et contribuer : chaque sujet du CODEV, ces hommes et ces femmes qui pratiquent au quotidien le sujet étudié. Il s'agit de comprendre les freins et les leviers à un

dispositif et d'associer la plus grande diversité des acteurs concernés par le sujet, pour formuler des préconisations parlantes.

- une fonction de croisement : le monde est organisé en silos qui ne se parlent pas. Il appartient donc aux instances comme les CODEV de procéder au repérage des différents acteurs agissant sur le sujet de réflexion. Cela suppose un lourd travail mais cela permet de développer le rayon de la réflexion.
- un droit à l'évaluation.
- un devoir de veille : les CODEV ne doivent pas se cantonner dans un rôle négatif mais plutôt dans une position de passeurs d'idées nouvelles. Leurs compositions très diverses leur permettent d'être à l'écoute des signaux faibles qui traversent la société. Or cette capacité à capter les nouveaux usages est renforcée par l'empathie naturelle que nous observons entre les différents niveaux de la démocratie participative. L'interpénétration des 3 niveaux que sont les CESER, les CODEV et les conseils de quartier doit pouvoir permettre une meilleure coordination. D'autant plus que ces trois niveaux opèrent sur échelles différentes, sur des politiques publiques différentes ou complémentaires voire sur des territoires différents et doivent pouvoir s'enrichir plutôt que de se concurrencer. C'est ce que nous avons fait quand il s'est agi de travailler sur le schéma directeur de l'énergie. Il ne s'est pas agi de se substituer aux spécialistes de la question énergétique, mais bien plutôt de comprendre les usages et la façon dont était vécu la question de l'énergie dans des logements qui avaient été réhabilités, et comprendre comment les professionnels comprenaient ces usages et leurs évolutions par les destinataires de ces mesures.

En effet, les frontières géographiques tombent, notamment entre les villes et l'interco, entre les intercommunalités également, mais aussi entre le public et le privé. Il faut donc prendre l'habitude de dialoguer avec des acteurs différents. Je prendrai un autre exemple de notre mission qui consiste à observer et détecter les transformations à bas bruit de la société : nous avons travaillé à rapprocher les élèves des Centres de formation d'apprentis des bibliothèques, ayant observé que ces lieux rassurants permettaient une meilleure transmission des savoirs pour certains de leurs publics.

**« Notre mission qui consiste à observer  
Et détecter les transformations à bas bruit de la société »**

Mais les CODEV sont aussi des pionniers car ils sont des accoucheurs de nouvelles formes d'agir. La pratique de la démocratie participative enseigne à ces acteurs de nouvelles formes d'entreprendre, de produire différemment, plus solidairement et dans une perspective de cycle court.

Ces nouvelles formes d'action permettent dans rentrer dans l'aire de la co-construction, ce qui implique de donner des clefs de compréhension des sujets pour que les citoyens se co-impliquent en vue d'une co-opération.

Dans cette « démocratie du faire », les citoyens s'emparent parfois de secteur qui auraient pu relever du service public, car la co-opération réaménage les schémas de pensée et les modes d'agir dans la sphère publique.

On pense ici aux biens communs, pris en charge par les citoyens, et également la multiplication de services offerts à tous, avec les applications numériques.

## **Extrait du débat**

**Malika Bounhik** : Avez-vous réussi à mettre en place une collaboration à Lyon entre le Conseil de Développement et les conseils de quartier ?

**Anne Marie Comparini** : « nous avons mis en place un réseau informel mais ça n'a pas donné de grands résultats. Ce qui fonctionne mieux, c'est la participation au sein du conseil de développement de membres des conseils de quartier ou des membres du CODEV également membres des conseils de quartier. Nous avons trouvé une autre voie pour toucher les « non curieux » : nous travaillons avec le réseau de la Fédération des Œuvres Laiques (F.O.L) pour approcher dans les quartiers les habitants.

**Christophe Demazière** : Dans le cadre des pactes état métropole, il y a un contrat de coop : l'idée que l'ingénierie territoriale métro soit mise au service des autres territoires. On n'en est pas encore là mais ça va surement arriver ; On peut espérer que le sujet soit abordé. Regret de l'absence de l'observatoire éco. C'est difficile de penser un développement métropolitain sans benchmarking et les territoires alentours ont besoin de savoir comment la Métropole fait des projets, s'organise : investissement dans la matière grise

**Bruno Olivier** : la notion de charte n'est pas mal mais l'élaboration doit être partagée. Le rôle de la fonction communale est apporté par les élus et les technicien → peu de remarques là-dessus. Comment se nourrir de leur savoir-faire, sachant qu'ils vont parfois se nourrir de l'expertise d'usage.

**M. X** : Un certain nombre de personne a le sentiment de ne pas être écouté et des grandes rencontres régulières permettraient sans doute de pallier cette frustration.

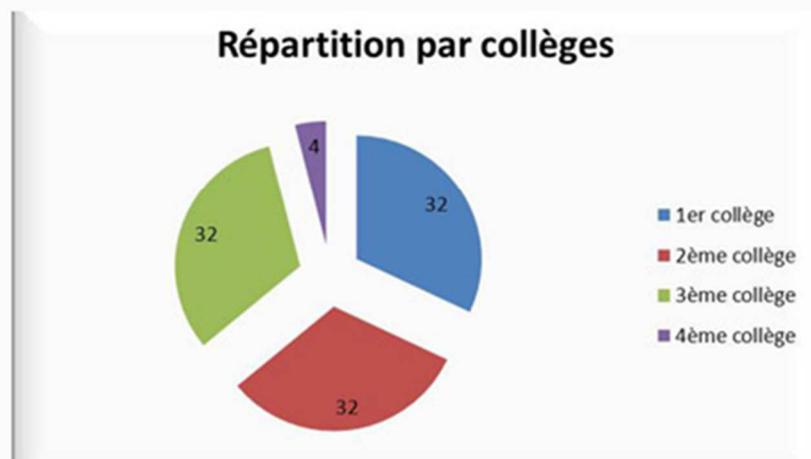
**Loïc Vaillant** : L'enjeu est de faire fonctionner le triptyque service-élus-CODEV. De façon interne à TMVL, on a mis en place une procédure pour organiser les relations entre le CODEV et la Métropole, afin de fluidifier la procédure de réponse par TMVL aux avis émis par le CODEV. Il ne s'agit pas de se brider par l'écrit, car la construction doit se faire ensemble. La Métropole garde la décision mais elle s'engage à faire un retour vers le CODEV sur les choix qu'elle retient.

**« Le CODEV peut devenir décisionnel sans être décisionnaire »**

## Le CESER, c'est quoi ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental est la seconde assemblée de l'institution régionale, placée au côté du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis.

### Une assemblée de socioprofessionnels



Le CESER rassemble des représentants désignés pour 6 ans par des entreprises et activités professionnelles non salariées, des organisations syndicales de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ainsi que des personnalités qualifiées. La composition et les désignations sont fixées par arrêté préfectoral. Aux 95 membres du début de la mandature en novembre 2007 se sont ajoutés 5 nouveaux membres en mars 2011. Les 100 hommes et femmes qui composent l'assemblée représentent les « forces vives » de la région. A l'heure où la démocratie participative est mise en avant, le CESER

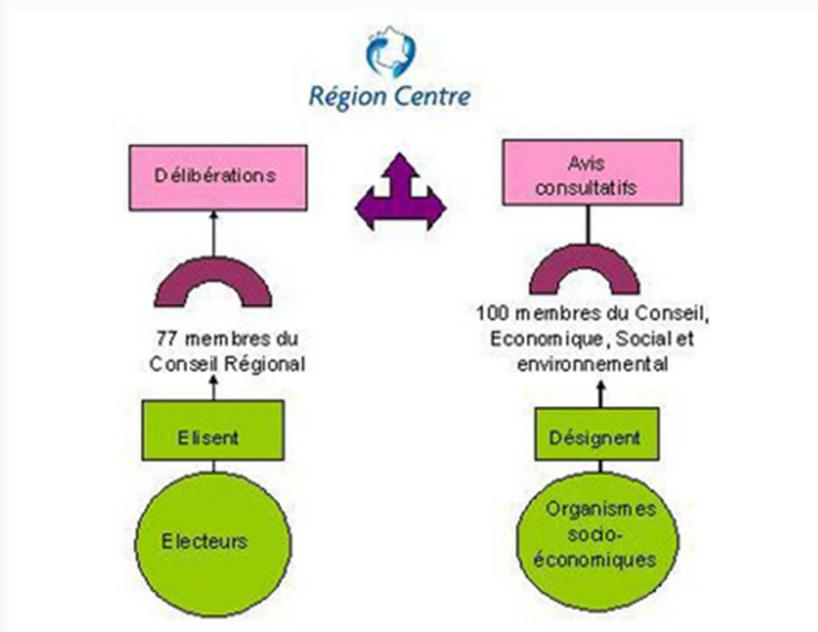
en est une illustration.

Composé de 100 membres en région Centre-Val de Loire, le CESER fait entendre la voix d'un territoire, la voix de la société civile. Il se répartit en 4 collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées : 32 membres
- 2<sup>ème</sup> collège : représentants d'organisations syndicales de salariés: 32 membres
- 3<sup>ème</sup> collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 32 membres
- 4<sup>ème</sup> collège : personnalités qualifiées: 4 membres

L'assemblée plénière élit le Président, le Bureau et procède à la désignation des conseillers chargés de représenter le CESER dans certaines instances extérieures. Elle se réunit plusieurs fois par an à l'Hôtel de Région pour voter les avis sur les dossiers soumis par l'Exécutif régional et valider les travaux conduits au sein des différentes commissions. C'est alors que ses travaux deviennent publics et sont diffusés largement. Les procès-verbaux de l'assemblée sont mis à votre disposition en un [simple clic](#).

## Le fonctionnement



Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional formule des avis sur des thèmes entrant dans les compétences de la Région et peut se saisir, d'une manière plus générale, de toute question liée au développement économique et social de la région. Le CESER est un lieu de dialogue et d'échanges, où s'exprime une solide capacité d'analyse et au-delà des saisines réglementaires, l'assemblée consultative veut anticiper les évolutions économiques et sociales des territoires. Elle revendique un rôle de défricheur sur des sujets de société. Le CESER met sa neutralité, son expertise et sa vision d'avenir au service des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER propose au Conseil régional mais également au grand public trois types de réflexion :

- **Les avis** : obligatoires, prévus par la loi, ces avis rendus en assemblée plénière portent sur le projet de budget de la Région, les options stratégiques en matière d'aménagement du territoire, les procédures contractuelles, les programmes d'orientation générale relatifs, par exemple, à l'équipement des lycées, la formation professionnelles, les transports etc.
- **Les saisines** : Le Président du Conseil régional peut demander au CESER de donner son avis ou de réaliser une étude sur tout sujet à caractère économique, social ou culturel dont il convient de mesurer les enjeux ou les conséquences sur l'avenir de la région (par exemple l'exécutif a demandé au CESER d'apporter un nouvel éclairage sur le tourisme en région Centre ce qu'il a fait en publiant en juin 2007 l'étude intitulée « La région Centre : une région à croquer du paysage à l'assiette »).
- **Les autosaisines** : le CESER peut se saisir de sujets qui lui paraissent justifier une réflexion de fond qu'il s'agisse d'un sujet de société, d'un grand équipement, d'une question économique, d'aménagement du territoire... Ces études sont confiées aux commissions et sections ou à des groupes de travail ad hoc. Ces structures conduisent un travail d'audition, d'analyse et de recommandations. Comme tous les travaux du CESER, ceux-ci sont mis à la disposition du public sur le site internet.

CONSEIL <sup>DE</sup> DÉVELOPPEMENT  
GRANDLYON

Une composition hybride : 6 collèges - 200 membres

- Le collège des Acteurs économiques
- Organismes
- Vie associative
- Représentation territoriales des
- Citoyens
- Personnalités

**Écouter** : le Conseil de développement est une interface entre les acteurs du territoire. C'est une instance, qui par son travail collectif, permet une meilleure prise en compte des vécus et des expertises d'usages dans la conduite de l'action publique. **Proposer** : Les membres du Conseil de développement sont à l'origine de nombreux avis et contributions qui viennent enrichir le processus politique de décision. **Débattre** : Le Conseil de développement, interface entre acteurs institutionnels, de la société civile organisée et des citoyens est un lieu privilégié pour le débat et l'émergence de réflexions innovantes. **Relier** : par sa composition hybride, le Conseil de développement permet de rassembler des acteurs, de les valoriser et de leur donner envie de travailler ensemble.

**Sur la base de ces quatre objectifs, le conseil vise à assumer les eux rôles qu'il s'est construit et pour lesquels il est mandaté**

1. **Force de proposition envers l'institution** : en s'appuyant sur les apports de tous ses membres, en mobilisant les acteurs parties prenantes de ces politiques publiques (associations, syndicats, acteurs économiques, réseaux professionnels etc.), mais aussi les experts (notamment le monde universitaire) ou intervenants extérieurs. Ensemble, nous construirons des contributions, afin d'éclairer les décideurs publics sur une thématique donnée.
2. **Croisement des engagements civiques** : associations, réseaux professionnels et initiatives collectives pour permettre aux acteurs impliqués dans la vie de leur territoire ou sur tel ou tel champ d'activité de se rencontrer, échanger, mieux participer aux questions d'intérêt général et apporter ainsi leur contribution à la construction d'un dialogue public renouvelé au service de la vie de tous et de chacun, au sein de la Métropole.

Les membres du Conseil de développement constituent une interface entre les citoyens engagés et la société civile organisée avec les services de la Métropoles et les élus. Ils réfléchissent aux politiques publiques à élaborer ou en cours d'élaboration afin de mieux les faire correspondre au vécu et aux besoins des habitants. Leur rôle ne se limite cependant pas uniquement à une réflexion dans une démarche de prospective, il consiste également au lancement et à la réalisation de projets et événements concrets

## **Le Pays Loire Nature**

**Le Pays Loire Nature constitué de 2 Communautés de Communes rassemble ainsi plus de 56 000 habitants.**

Ce n'est pas un nouvel échelon administratif ni une nouvelle collectivité territoriale. La loi définit les Pays comme un territoire constitué "à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi" et caractérisé par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Le périmètre du PLN a été modifié suite à des fusions de Communautés de Communes.

Ses compétences sont essentiellement des compétences d'ingénieries de projets, de recherches et d'aide aux financements de projets.

Le Pays Loire Nature est administré par un Comité Syndical composé de membres élus au sein des Communautés de Communes qui le compose.

**Un conseil de Développement** a été créé en juin 2002, composé des Chambres Consulaires, de diverses associations, acteurs du tourisme et étudie tout projet de développement. Il peut également faire des propositions auprès du Syndicat.

## Conseil de Développement Loches Sud Touraine CDD-LST

Le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT n'a pas d'existence juridique propre. Il est porté par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et dépend directement de son organe délibérant et de son président.

Le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT n'a pas de budget, ses membres sont bénévoles,

Les membres, tous habitants sur le territoire, non élus, sont choisis par cooptation en fonction de leur compétence et de leur connaissance du territoire, de sa population et de ses enjeux majeurs.

Le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT doit être une force de proposition active auprès de l'exécutif local en s'efforçant d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques territoriales.

Il engage ses travaux sur saisine de la collectivité ou par auto saisine.

Les conclusions de ses travaux sont destinées au Président et à ses Vice-présidents responsables de commission.

**"IL N'EST PAS UTILE DE CONSULTER  
LA POPULATION POUR CHOISIR LA COULEUR  
DU PAPIER PEINT."** Yves Lauvergest, CESER

